

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Règlement du Self

Tous les élèves, demi-pensionnaires ou externes possèdent une carte pour le self.

Le prix du repas abonné au self s'élève à **5,40 euros** et celui du repas occasionnel à **6,00 euros**.

Pour une meilleure gestion, les élèves ont jusqu'au 20 septembre 2021 pour transmettre leur abonnement au self au Service Comptabilité par dépôt dans la boîte aux lettres prévue à cet effet ou par mail complété, daté, signé, scanné et renvoyé à l'adresse suivante : comptabilite@sainte-anne-brest.fr

SELF - Les demi-pensionnaires déjeunant au self au moins un repas par semaine sont tous des abonnés réguliers.

Cinq formules d'abonnement régulier sont proposées : de 1 à 5 repas par semaine.

S'abonner, cela veut dire s'engager à prendre les repas préparés.

Cet engagement vaut pour toute l'année scolaire pour ceux qui optent pour une facturation annuelle et pour tout le trimestre pour ceux qui optent pour la facturation trimestrielle.

Un changement de régime ne peut pas intervenir au cours du trimestre.

Une carte provisoire est remise à chaque élève en début d'année. La carte définitive avec photo leur sera remise courant septembre. Cependant, l'utilisation de la carte provisoire sera acceptée en cas éventuel de perte de la carte définitive, après l'avoir signalée au CPE.

Seules les absences pour maladie d'une semaine complète, pour voyages et stages seront prises en compte pour les demandes de remboursement de repas, à l'exclusion de tout autre motif.
Les absences pour convenance personnelle ne feront pas l'objet de remboursement.

Le trimestre de self est payable d'avance pour les familles payant la contribution et le self par chèque ou espèces.

Vous pouvez prendre contact avec la comptabilité en cas de difficultés financières.

Occasionnellement un élève externe pourra déjeuner au self ; il devra s'assurer de régler son repas à la comptabilité (par chèque ou en espèces) **avant de déjeuner**, au prix de 6,00€.

Une boîte aux lettres est prévue devant le self pour tout dépôt de chèque.

Les espèces sont à déposer en main propre à la comptabilité pour contrôle.

CRISE SANITAIRE

Des consignes seront données aux élèves : ordre et horaire de passage pour le déjeuner.

La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée du self. Le port du masque est également obligatoire dans le self lors de tout déplacement. Il ne pourra être retiré que lorsque l'élève sera assis et prêt à se restaurer.